

14ème législature

Question N° : 29623	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Premier ministre
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >insertion professionnelle et sociale	Analyse > fonction publique. perspectives.
Question publiée au JO le : 18/06/2013 Réponse publiée au JO le : 06/08/2013 page : 8355		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le Premier ministre sur les mesures dans son administration pour favoriser l'insertion professionnelle de personnes reconnues travailleurs handicapés.

Texte de la réponse

Le taux des bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans les services du Premier ministre a encore progressé en 2012, passant de 0,89 % des effectifs au 1er janvier 2007 à 4,18 % au 31 décembre 2011, puis à 4,44 % fin 2012, ce qui représente 78 agents. Cette progression est le fruit d'une politique volontariste et active en faveur du recrutement, de l'insertion, du reclassement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En 2013, les services du Premier ministre poursuivent cet effort, s'appuyant sur trois leviers : - le renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP). Les moyens ainsi alloués permettent le maintien dans l'emploi, notamment par l'aménagement et l'adaptation des postes de travail, et par la formation des travailleurs en situation de handicap ; - la mise en place d'un réseau de correspondants handicap s'appuyant sur les responsables de ressources humaines dans les services. Cette politique de proximité facilitera non seulement la diffusion de l'information, la sensibilisation à l'accueil d'agents en situation de handicap, mais permettra aussi d'agir plus directement sur la volonté de recrutement ; - le maintien du dispositif de sensibilisation et de formation. Tout nouvel arrivant dans les services est sensibilisé aux problématiques du handicap lors de son stage d'accueil. Un cursus spécifique « handicap » est également proposé dans l'offre de formation.